

CVEC : plus de souplesse RH et de coordination souhaitées par les établissements (séminaire 2021)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°234425 - Publié le 22/11/2021 à 15:31

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 26/11/2021 à 09:33



Table ronde lors du séminaire 2021 sur la CVEC - © @CPUuniversite

« En 2019, seule année significative pleine, il faut noter l'équilibre des dépenses de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) par domaines. Cela montre que les établissements se sont emparés de cette taxe pour vraiment dynamiser la vie étudiante dans tous ses aspects », déclare [Laurence Lefèvre](#), sous-directrice de la réussite et de la vie étudiante à la Dgesip (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle), le 16/11/2021.

Elle intervient lors du séminaire sur la CVEC organisé par le [Mesri](#) (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), la [CPU](#) (Conférence des présidents d'université), la [CGE](#) (Conférence des grandes écoles), la [Cdefi](#) (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) et le [Cnous](#) (Centre national des œuvres universitaires et scolaires), durant lequel elle présente les données liées à l'usage de la contribution. Ainsi, en 2019, la dépense de la CVEC a été dédiée à 26 % à la santé, 22 % au sport, 14 % à l'accueil, 13 % à la culture, 10 % au social et 15 % à d'autres domaines.

« L'usage de la contribution était globalement conforme à l'esprit de la loi avant la crise sanitaire, il faut approfondir cette dynamique », ajoute-t-elle.

La CPU présente aussi une enquête réalisée en juin 2021 sur l'usage de la CVEC en 2020, notamment pour « proposer un regard plus objectif sur la question des projets pluriannuels. Nous entendons parfois qu'il reste de l'argent de la CVEC aux établissements qui n'auraient donc pas besoin de plus de moyens », déclare Clotilde Marseault, chargée de mission de la CPU.

58 % des 55 établissements ayant répondu à l'enquête ont des projets pluriannuels, et 27 % des projets en réflexion. 28 des 83 projets portés par ces établissements sont consacrés à des infrastructures sportives, 23 pour des lieux de vie, 11 de santé et huit culturels.

« L'utilisation pluriannuelle est une des forces de la CVEC. Et les universités utilisent ce report pour des projets d'envergure destinés à améliorer la vie étudiante. Les investissements nécessitent un certain temps sans dépense. Bercy de-

vrait plutôt regarder les AE (Autorisations d'engagement) que les CP (Crédits de paiement) pour avoir une lecture réelle », indique [Alain Bui](#), président d'UVSQ (Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines) et de la commission vie étudiante et de campus de la CPU.

Élargir les possibilités en matière de ressources humaines

Le sujet des recrutements pérennes sur les fonds CVEC est abordé. Isabelle Prat, cheffe du service stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la Dgesip, rappelle qu'il « n'est pas possible pour le moment de recruter de titulaire sur des fonds CVEC », même si elle « entend bien que cela constitue un frein à tous les niveaux ».

« Nous comprenons que le Mesri a eu besoin de fixer un cadre à la création de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus), mais la souplesse en termes de ressources humaines est un vrai besoin pour tous », déclare [Dominique Marchand](#), présidente du Cnous (Centre national des œuvres universitaires et scolaires).

« Au sein du réseau des Crous (Centre régional des œuvres universitaires), nous avons donné des instructions très restrictives aux directeurs généraux indiquant qu'il n'était pas possible de financer des emplois pérennes. Mais lorsque nous voulons développer des projets, les porter de manière pluriannuelle, ne serait-ce quand nous souhaitons inciter et associer plus largement les associations étudiantes, cela demande de l'investissement, de la communication et donc des ressources humaines », ajoute-t-elle.

Selon elle, « maintenant que nous sommes bien installés dans le process, nous pouvons jauger le niveau moyen de la CVEC, et donc nous pourrions nous engager dans quelques contrats pérennes ».

À cela, Alain Bui ajoute que « des présidents d'université ont souhaité pouvoir recruter de manière pérenne, notamment dans le domaine de la santé. Ils ont reçu une réponse négative des recteurs pour le recrutement de médecin en CDI (Contrat à durée indéterminée) ».

[Dominique Baillargeat](#), directrice de 3iL et vice-président de la commission formation et société de la Cdefi (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs), prend l'exemple de son établissement : « Il nous a fallu nommer un référent CVEC, mais cette personne occupait déjà un temps plein. L'école lui a donc libéré du temps pour en dédier à la CVEC, notamment le travail sur le suivi des projets ou avec les collectivités. Il serait donc intelligent qu'une partie des crédits CVEC puissent nous permettre de recruter un ETP (Équivalent temps plein). »

Améliorer le reporting

Laurence Lefèvre, sous-directrice de la réussite et de la vie étudiante à la Dgesip, appelle les établissements à « construire un nouveau reporting avec nous. C'est pourquoi nous allons ouvrir un groupe de travail, dont nous avons commencé les prémices avec la CPU, de façon à regarder comment créer un outil répondant aux besoins de tuyautage des établissements et à nos besoins de remontées et de restitution ».

Elle émet trois points de vigilance :

- « un travail avec les DAF (Directeur/trice administratif et financier) afin que la masse salariale ne sature pas la CVEC et donc se doter de règles de gestion ;
- dans cet outil de pilotage, il sera nécessaire de prendre compte les autorisations d'engagement pour assurer une transparence pour les étudiants et pour Bercy ;
- la question de l'année civile ou universitaire, pour laquelle nous devons faire un choix en accord avec les établissements afin de présenter des éléments cohérents ».

Isabelle Prat la rejoint, indiquant que « sur le long terme, nous manquons de visibilité, avec des décalages en année universitaire ou civile. Nous avons besoin collectivement d'avoir un système de reporting pour apprécier l'utilisation des fonds ».

Renforcer l'association des territoires et des étudiants

Selon les chiffres de la Dgesip en 2019, seuls 3,5 % des établissements répondants ont noué des partenariats avec des collectivités à l'occasion de la mise en œuvre de la CVEC, 15,6 % avec des associations, 4,6 % des institutions et 22,5 % des établissements publics.

Selon Isabelle Prat, la Dgesip « attendait plus de partenariats pour créer un maillage territorial et inscrire la CVEC et les établissements dans leur territoire. C'est tout un écosystème local et territorial qui participe à la vie étudiante ».

[François Bouchet](#), directeur général de l'École Polytechnique et président de la commission vie étudiante de la CGE (Conférence des grandes écoles), indique que la question de la CVEC est une mission pouvant être mutualisée à l'échelle d'un site.

« C'est une bonne chose de faire de la vie étudiante transverse à plusieurs établissements en fonction des regroupements et notamment des EPE (Etablissement public expérimental). Cela fonctionne bien, car lorsque nous mettons en commun les CVEC, nous arrivons à des montants très significatifs. »

Dominique Marchand soutient également cette approche par site, évoquant l'exemple de la Bourgogne-Franche-Comté, « où des comités de site auxquels participent étudiants, Crous, établissements, rectorat et collectivités territoriales ont été mis en place autour de la CVEC. Ils sont ainsi adaptés à chacun des territoires et permettent d'associer les acteurs locaux ».

Ces comités permettent également d'associer plus largement les étudiants, un autre point sur lequel Isabelle Prat est vigilante. « L'association des étudiants à la gouvernance relative à la CVEC reste encore en-deçà des attentes. Il est crucial que les étudiants soient au cœur de la participation et de l'usage de la contribution », indique-t-elle.

Pour Enora Lorcy, vice-présidente étudiante de l'Université Gustave Eiffel, l'information autour de la CVEC et des projets financés est aussi importante. Selon elle, « la CVEC et son utilisation sont compliquées à comprendre pour les étudiants. S'ils n'oublient pas qu'ils l'ont payé, ils ont du mal à comprendre à quoi sert et où va cet argent ».

François Bouchet la rejoint : « Il faut mettre du sens et du contenu pour les étudiants. Pour nombre d'entre eux, le premier acte pour s'inscrire dans leur établissement est de payer la CVEC, et ils ne voient pas trop à quoi cela va servir. Il y a besoin d'un lien de proximité et une attente sur plus de communication sur son utilisation. »

Un impact de la crise sur l'utilisation de la CVEC

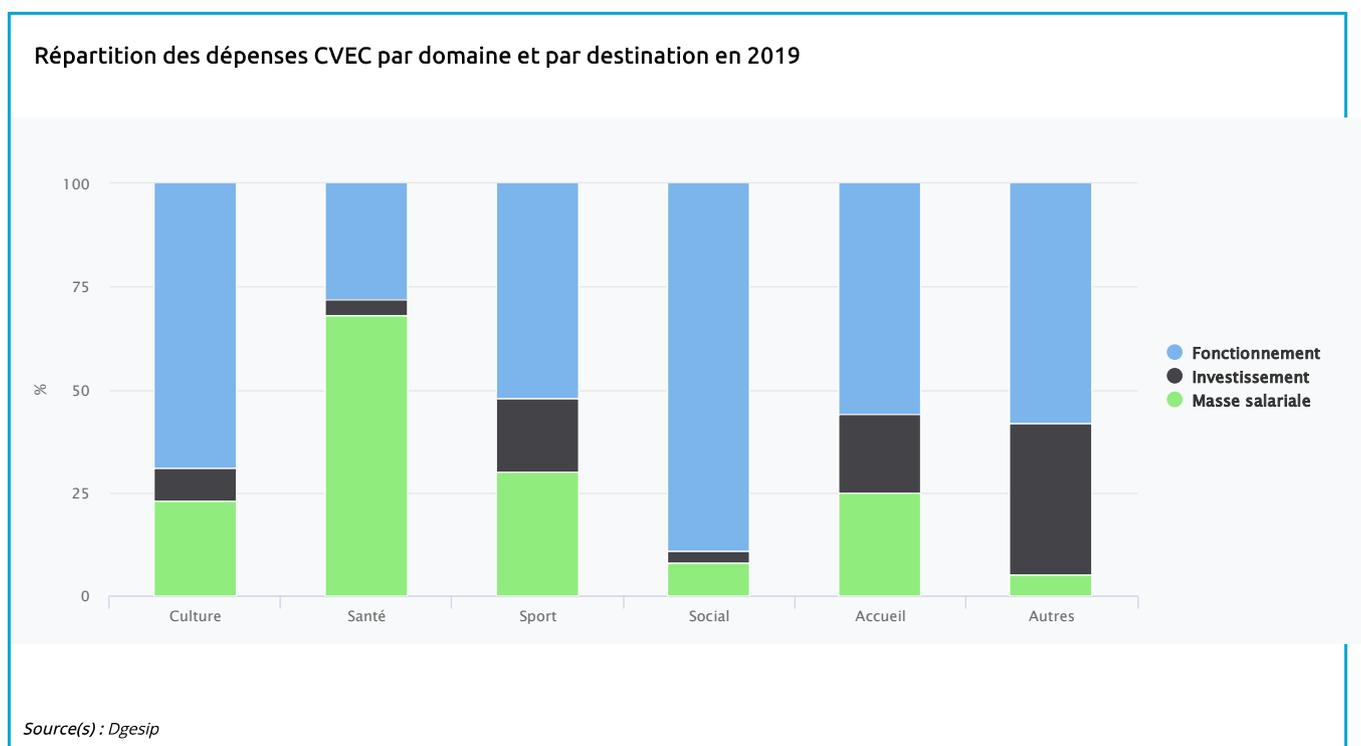
Avant la crise

Laurence Lefèvre souligne que « chacun des domaines de la vie étudiante s'est emparé différemment de la CVEC ».

Ainsi, selon l'enquête annuelle de la Dgesip avec un taux de réponse de 77,8 %, en 2019, les dépenses de fonctionnement représentent le principal poste CVEC des domaines du social (89 %), de la culture (69 %), de l'accueil (56 %) et du sport (52 %).

La masse salariale représente en revanche 68 % des dépenses CVEC dans le domaine de la santé et 30 % pour le sport.

Elle note « un démarrage prometteur pour les dépenses d'investissement ». Elles représentent 19 % pour le domaine de l'accueil et 18 % dans le sport.



Concernant les emplois contractuels financés par la CVEC, ils sont majoritairement dans les domaines de la santé (34 %) et du sport (36 %). Les emplois étudiants financés par la CVEC sont eux en grande partie dans le sport (40 %) et l'accueil (30 %).

« Avec 124 emplois étudiants, la CVEC permet de financer près d'un quart des emplois étudiants relatifs à la vie étudiante (507 au total). 50 emplois étudiants dans le domaine du sport, 38 pour l'accueil, 18 dans la santé et 14 dans la culture. »

Pendant la crise

« Pendant la crise sanitaire, logiquement, nous voyons une diminution importante des dépenses vers les domaines culture et sport, qui se maintiennent tout de même, avec une augmentation vers la santé et le social », déclare la sous-directrice à la réussite et la vie étudiante de la Dgesip. Elle s'appuie sur l'enquête réalisée durant la période Covid, de mars à octobre 2020, avec un taux de participation de 89 %.

Durant cette période, 91 % des répondants ont utilisé la CVEC dans le domaine social et 55,6 % dans le domaine sanitaire. Ils étaient 28,5 % pour la culture et 24,6 % pour le sport.

- Sur le volet **social**, 74,9 % des établissements utilisaient leur contribution dans des aides financières d'urgence, 50,2 % dans des prêts, locations ou dons de matériel numérique et 43,9 % pour des aides financières destinées aux étudiants ayant perdu leur emploi ou stage.
- Concernant la **santé**, 55 % des dépenses CVEC ont été affectés pour le développement de soins à distance, 12 % pour l'accompagnement et la prévention à distance et 33 % pour d'autres actions d'accompagnement sanitaire.

- Au total, ce sont 9,5 M€ de la CVEC qui ont été utilisés par les répondants pour lutter contre l'isolement **numérique** des étudiants, dont 92 % pour le prêt ou don de matériel et 8 % pour la prise en charge de forfait Internet.

© News Tank Éducation & Recherche - 2021 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »